



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

FICHE DE SAISINE

Commission départementale de conciliation de l'Ariège

DEMANDEUR (cocher la case correspondante)

LOCATAIRE

BAILLEUR

MANDATAIRE ⁽¹⁾

NOM Prénom (ou raison sociale)*

Adresse personnelle*

Téléphone*

Mail*

PARTIE ADVERSE (cocher la case correspondante)

LOCATAIRE

BAILLEUR

MANDATAIRE ⁽¹⁾

NOM Prénom (ou raison sociale)*

Adresse personnelle*

Téléphone*

Mail*

LOGEMENT CONCERNÉ PAR LE DIFFÉREND

Adresse du litige*

Date d'entrée*

Date de sortie (le cas échéant)

Type de location :

Vide

Meublé

OBJET DE LA DEMANDE (cocher la case correspondante)

Congé (préavis)

Réparations

Réactualisation du loyer

État des lieux

Non décence

Révision du loyer

Dépôt de garantie (caution)

Charges locatives

Difficultés de nature collective

CHIFFRAGE DÉTAILLÉ DU LITIGE

Sommes réclamées	Montant	Sommes versées	Montant
Travaux de réparation	<input type="text"/>	Dépôt de garantie	<input type="text"/>
Charges dues (ordures ménagères..)	<input type="text"/>	Avances sur charges	<input type="text"/>
Autre montant réclamé (à préciser)	<input type="text"/>	Autre montant versé (à préciser)	<input type="text"/>
Total réclamé (a)	<input type="text"/>	Total versé (b)	<input type="text"/>
Solde (a-b)		<input type="text"/>	

⁽¹⁾ Si vous êtes mandataire, fournir le mandat précisant l'identité et les coordonnées de la personne représentée

**DÉCRIVEZ DE MANIÈRE CONCISE LE DIFFÉREND QUE VOUS SOUHAITEZ SOUMETTRE
À LA COMMISSION DE CONCILIATION DES LITIGES LOCATIFS**

Date*

Signature*

() champs obligatoires*

**Formulaire à transmettre par courrier ou par mail
au secrétariat de la commission départementale de conciliation
accompagné des pièces justificatives (listées à la page suivante)**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (copies lisibles)

Obligatoirement, pour toute demande :

- Fiche de saisine complétée
- Copie bail initial
- État des lieux d'entrée
- Copie des échanges avec la partie adverse
-

En cas de non décence :

- Photos et/ou constats

En cas de non restitution du dépôt de garantie :

- État des lieux de sortie
- Solde de tout compte

En cas de réparations à la charge du locataire :

- Devis ou factures des travaux

Et tout autre document que vous jugerez utile :

- Copie de l'inventaire du mobilier et de ses équipements (si logement meublé),
- Décompte de charges, régularisations, justificatifs...

***Si vous n'êtes pas en possession d'un des documents demandés,
merci de bien vouloir l'indiquer dans le descriptif du litige***

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION



ddt-politiqueshabitat@ariege.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires de
l'Ariège
Commission départementale de conciliation
10 rue des Salenques
BP10102
09007 Foix cedex